



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU AU
CHALET DES LOISIRS LE 19 OCTOBRE 2022**

Personne(s) présente(s) :

Mme Marie Ignaczak, présidente
Mme Danielle Pelletier, secrétaire
M. Vincent Perron
Mme Andrée Turenne

M. Yves Gendron, conseiller technique

Personne(s) absente(s) :

M. François Boily
Mme Marie-Claude Barbe
Mme Mélanie Pettigrew

Les membres dudit comité formant quorum sous la présidence de Mme Marie Ignaczak, présidente.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
- 4. Sujets**
 - 4.1 Point de discussion – Suivi du conseil
 - 4.2 Dérogation mineure – 209, chemin du Tour-du-Lac (limite latérale)
 - 4.3 PIIA – 11, chemin de la Source (usage complémentaire)
 - 4.4 PIIA – 12, chemin du Geai-Bleu (construction 200 m²)
 - 4.5 PIIA – 26, chemin de la Corniche (escaliers extérieurs couverts)
 - 4.6 PIIA – 50, chemin de la Chapelle (RCI 5.1.1 murs de soutènement)
 - 4.7 PIIA – 85, chemin des Mélèzes (usage complémentaire version 3)
 - 4.8 PIIA 329, chemin du Tour-du-Lac (stationnement 150 m² et construction 200 m²)
- 5. Date de la prochaine réunion du CCU**
- 6. Varia**
- 7. Clôture de la réunion**



1. Ouverture de la réunion

La présidente déclare l'assemblée ouverte à 19:03.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel quel.

3. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la rencontre du 8 juin est accepté tel que rédigé.

4. Sujets

4.1 Point de discussion - Suivi du conseil

La présidente informe les membres que M. Dominic Fortin a donné sa démission comme conseiller municipal et par conséquent, comme représentant du conseil au sein du comité consultatif.

Il sera remplacé par M. François Boily, conseiller municipal. Le conseil municipal a adopté la résolution 284-2022 confirmant cette nomination lors d'une séance spéciale tenue le 18 octobre 2022.

4.2 Dérogation mineure – 209, chemin Tour-du-Lac – Dérogation mineure concernant la distance du bâtiment principal par rapport à la limite latérale

Étant donné la dénonciation d'un conflit d'intérêts d'un des membres, le comité consultatif **reporte la décision** pour la demande de permis 2022-00270 (numéro de lot 1 497 154) concernant une dérogation mineure, puisque le quorum n'est plus atteint par le retrait de ce membre.

4.3 PIIA – 11, chemin de la Source – Aménagement d'un usage complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée

Étant donné la dénonciation d'un conflit d'intérêts d'un des membres, le comité consultatif **reporte la décision** pour la demande de permis 2022-00402 (numéro de lot 2 451 364) concernant un usage complémentaire (agence de voyages virtuelle) puisque le quorum n'est plus atteint par le retrait de ce membre.

4.4 PIIA – 12, chemin du Geai-Bleu – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de plus de 200 m²

Le comité consultatif recommande l'**acceptation** de la demande de permis 2022-00498, numéro de lot 6 484 560, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de plus de 200 m² (Règl. 09-198, chap. 4).

4.5 PIIA – 26, chemin de la Corniche – Construction d'un escalier extérieur couvert

Le comité consultatif **reporte la décision** pour la demande de permis 2022-00614 (numéro de lot 1 497 232) concernant la construction d'un escalier extérieur couvert, considérant les informations complémentaires à obtenir afin de mieux comprendre les méthodes constructives employées et les dimensions impliquées par cet ouvrage.

4.6 PIIA – 50, chemin de la Chapelle – Réfection d'un mur de soutènement dans la rive

Le comité consultatif **recommande exceptionnellement l'acceptation** de la demande de permis 2021-00926, numéro de lot 1 497 012,



concernant la réfection d'un mur de soutènement dans la rive (Règl. 09-198, art. 55.1), puisque l'ouvrage est conforme aux exigences de la réglementation et appuyé par une étude d'ingénieur (Règl. 09-198, art. 55.1).

4.7 PIIA – 85, chemin des Mélèzes – Aménagement d'un usage complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée

Le comité consultatif **recommande l'acceptation** pour la demande de permis 2022-00137, numéro de lot 1 820 329, concernant un usage complémentaire (clinique d'acupuncture) (Règl. 09-198, chap. 6).

4.8 PIIA – 329, chemin Tour-du-Lac – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de plus de 200 m² et aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus

Le comité consultatif **reporte la décision** pour la demande de permis 2022-00487, numéro de lot 1 498 292, concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de plus de 200 m² et l'aménagement d'une aire de stationnement de plus de 150 m² afin de pouvoir mieux comprendre l'intégration de la propriété dans le milieu boisé environnant, notamment en ce qui a trait à l'élévation donnant sur le lac.

5. Date de la prochaine réunion du CCU

La prochaine réunion du CCU est prévue pour le mercredi 16 novembre 2022.

6. Varia

Nomination des membres pour l'année 2023

La fin de l'année approchant, la présidente informe les membres qu'ils devront bientôt signifier leur intérêt à poursuivre ou non leur participation au sein du comité pour la prochaine année. Le tout devant être confirmé par résolution du conseil d'ici la fin de l'année. Nous en discuterons lors d'une prochaine rencontre.

Dans le cadre des mandats pour l'année 2023, la présidente demande au conseil de reconfirmer ou non son désir de mandater le CCU pour les sujets suivants :

- réflexion sur les normes architecturales;
- intégration des bâtiments de type conteneur (ex : piscine conteneur).

7. Clôture de la réunion

Clôture de la réunion à 21:50.

Mme Marie Ignaczak, présidente

Mme Danielle Pelletier, secrétaire